
CABINET

ARRETE N° 8 8 8 1 /MEFB-CAB

portant agrément de monsieur Raymond IBATA en qualité de président
du conseil d'administration de la société assurances générales du Congo vie

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

Vu la Constitution ;

Vu le traité instituant une organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les
Etats Africains ;

Vu le décret n°2003-101 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre de
l'économie, des finances et du budget ;

Vu le décret n°2007-285 du 31 mai 2007 portant nomination d'un ministre et fixant la
composition du Gouvernement ;

Vu la lettre du ministre de l'économie des finances et du budget n°0859/MEFB/CAB du
17 août 2006 sollicitant l'avis de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances;

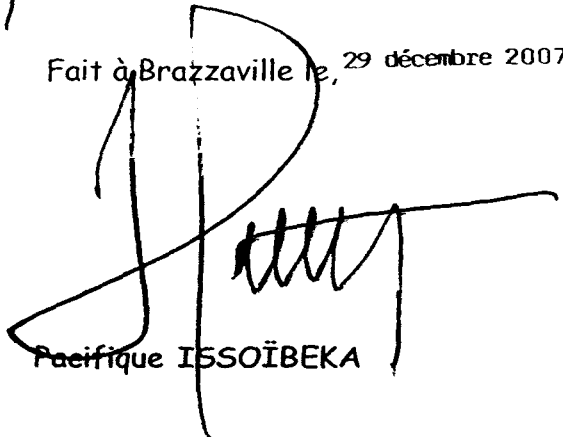
Vu l'avis favorable n°000125/L/CIMA/CRCA/PDT/2007 de la Commission Régionale de
Contrôle des Assurances du 05 juillet 2007 relatif à la demande d'agrément de la
société Assurances Générales du Congo Vie, en qualité de société d'assurance vie.

ARRÊTE :

Article premier : Monsieur Raymond IBATA est agréé en qualité de président du
conseil d'administration de la société assurances générales du Congo vie.

Article 2 : Le directeur des assurances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui
prend effet à compter de sa date de signature, et sera enregistré, publié au Journal
Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville le, 29 décembre 2007


Pacifique ISSOÏBEKA